

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Groupe Forestra Coopérative Forestière reconnaît le caractère fondamental que revêt l'environnement dans l'exécution de ses travaux et en fait une préoccupation constante.

Pour en traduire l'importance, Groupe Forestra Coopérative Forestière s'engage à :

- Améliorer de façon continue ses pratiques de management environnemental dans le but d'améliorer sa performance environnementale;
- Fournir un cadre pour l'établissement d'objectifs et cibles environnementaux;
- Assurer la protection de l'environnement en prévenant la pollution, en maximisant l'utilisation de ressources durables et en protégeant la biodiversité et les écosystèmes;
- Réaliser et promouvoir l'aménagement forestier durable;
- Rencontrer ou dépasser les exigences provenant des obligations de conformités touchant ses activités, incluant les lois et règlements, les lois sociales et politiques.



Denis Simard
Président du conseil d'administration



Claude Dupuis
Directeur général

Signée à Laterrière le 5 septembre 2019